L'écosystème des entreprises responsables

Entrepreneurs désireux d'avoir un rôle positif dans la société, entreprises plus responsables, fonds d'investissement à impact : comment cet écosystème se développe-t-il ? Quels sont les facteurs de succès et les points de vigilance ? Le point avec Astrid Forget (06), consultante indépendante.

Astrid Forget (06)

Sensible depuis toujours à l'environnement, Astrid découvre en 2010 le rapport du MIT au Club de Rome sur les limites à la croissance (1972). Elle se réoriente ensuite vers le conseil en énergie-climat, qu'elle exerce actuellement en indépendante. Elle est convaincue de l'existence de liens étroits entre environnement, social et intériorité de chaque être humain.

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) progresse. Depuis le 1er septembre 2017, les grandes entreprises sont assujetties à la déclaration de performance extra-financière. Une obligation qui pourrait rapidement devenir un outil de pilotage stratégique.

Plus récemment, en mai dernier, la loi Pacte a modifié le Code civil pour que la gestion de toute société tienne compte des enjeux sociaux et environnementaux de son activité, en plus de l'intérêt des associés. Un « *rattrapage de la jurisprudence* » selon Geneviève Ferone, associée de Prophil, mais un symbole fort.

Plus encore, la loi offre à chacune la possibilité de modifier sa gouvernance en se donnant une raison d'être, voire de se muer en « société à mission ». Décidée par le conseil d'administration, cette raison d'être peut être inscrite dans les statuts lors de l'assemblée générale. La transformation en société à mission va encore plus loin, avec la définition d'objectifs sociaux et environnementaux dont l'exécution est suivie par un comité de mission. La Maif a été le premier grand groupe à se lancer.

Un écosystème responsable et pérenne

Il existe déjà des sociétés avec une raison d'être et une gestion attentive aux problématiques sociales et environnementales, notamment dans l'économie sociale et solidaire. Mais la loi Pacte stimule la responsabilité de toutes les sociétés, qui peut désormais être prolongée en cas de changement d'associés. Elle crée ainsi la notion de « fonds de pérennité », sur le modèle des fondations actionnaires.

Pour Geneviève Ferone, « *il n'y aura pas d'entreprises à mission sans investisseurs à mission* ».

Gilles Geoffroy (98), directeur associé chez Alter Equity, fonds d'investissement à impact, explique que l'enjeu des participations du fonds est de concilier croissance, responsabilité et structuration. Le fonds investit dans de jeunes entreprises à impact après leur amorçage, leur communique réseau et bonnes pratiques et leur demande de s'engager à suivre un *business plan* extra-financier, afin d'accroître la responsabilité sociale et environnementale de leurs pratiques de gestion. Les indicateurs de mesure d'impact de l'activité sont définis avec les dirigeants.

Le financement participatif se développe aussi beaucoup et peut être combiné à un investissement traditionnel. Pour soutenir leurs projets à impact, les grandes entreprises peuvent émettre des obligations « vertes », sociales ou encore durables. La comptabilité double ou triple est aussi un moyen de placer les impacts socio-environnementaux au cœur du projet, pour les entreprises pouvant y consacrer des ressources. Enfin, les entreprises cotées peuvent se financer par les fonds ISR (investissement socialement responsable) en actions.

Selon Gilles Geoffroy, l'opportunisme met en danger la pérennité de l'entreprise : l'alignement des valeurs des dirigeants avec celles de l'entreprise responsable est primordial. Quant à la transformation en société à mission, elle nécessite pour Geneviève Ferone une formation des administrateurs et du comité de mission à ses enjeux. ■

En août, 181 entreprises de la Business Roundtable, lobby patronal états-unien, se sont engagées à servir les intérêts de toutes leurs parties prenantes. Posture ou effets concrets à venir ?